



N°8034  
Entrée le 26.05.2023  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 26.05.2023

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 mai 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Madame la Ministre de la Culture.

Le Gouvernement vient de confirmer son intention de soutenir la participation du Luxembourg au prochain « Eurovision Song Contest ». Rappelons que le Luxembourg avait remporté l'Eurovision à cinq reprises avant de se retirer après 1993 de ce concours.

Le Gouvernement entend confier le pilotage de cette participation à la CLT-UFA.

- Comme le Gouvernement entend aligner « un représentant du Luxembourg en 2024 », j'aimerais savoir s'il est envisagé de sélectionner un représentant du secteur musical du Luxembourg ou un artiste international ?
- Concernant l'éventualité que le Luxembourg remporte ce concours, et étant donné que le Service des Médias a fait savoir que le Gouvernement s'est préparé à cette « possibilité », j'aimerais savoir quelles sont les options concrètes du Gouvernement pour suffire à cette hypothèse, c'est-à-dire organiser ledit concours ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député